



## Règlement intérieur du Centre de remise en forme ARTEMIS

Les propriétaires des animaux présentés ont pris connaissance du règlement suivant :

1) Une ordonnance du vétérinaire est obligatoire pour les séances de remise en forme en tapis immergé.

2) L'attestation de non-contre-indication à la pratique des activités aquatiques est indispensable (elle sera à compléter par votre vétérinaire).

3) Les séances se pratiquent uniquement sur rendez-vous.

4) Il est vivement recommandé d'arriver 5 minutes avant l'heure du rendez-vous afin « d'acclimater » l'animal et de faire en sorte qu'il se sente à l'aise.

5) Il est obligatoire que le chien fasse ses besoins avant toute séance. Il est important qu'il ne puisse pas marquer son territoire sur les installations ou que, sous le stress, il ne se soulage dans l'eau. Si cela devait se produire, nous serions dans l'obligation d'arrêter toute l'installation, de renouveler l'eau et de tout désinfecter. Cette procédure qui prend quelques heures nous contraindrait à annuler les rendez-vous suivants. Nous serions alors dans l'obligation de vous facturer une participation aux frais de 40 €.

6) Afin d'éviter tout désagrément durant la séance, merci de ne pas nourrir votre animal 4h avant le travail et attendre également 1h après.

En cas de vomissement nous serions dans l'obligation d'arrêter toute l'installation, de renouveler l'eau et de tout désinfecter. Cette procédure qui prend quelques heures nous contraindrait à annuler les rendez-vous suivants. Nous serions alors dans l'obligation de vous facturer une participation aux frais de 40 €.

7) En cas de vaccination, attendre 48h avant une prochaine séance.

8) Les chiens doivent arriver dans un état sanitaire irréprochable (pas de boue, pas de puces et autres souillures...) avant de démarrer chaque séance. Dans le cas contraire, le centre se réserve le droit d'annuler la séance.

9) Avant et après chaque séance d'hydropratique votre animal sera rincé dans la douche avec une eau adoucie.

Des serviettes et un séchoir seront mis à votre disposition afin que l'animal ne ressorte pas trempé après sa séance.

10) Pour des raisons évidentes de sécurité, merci de tenir votre chien en laisse sur le parking et environ.

11) Merci de ne pas faire pratiquer d'activité physique à votre animal le jour de sa séance.

12) La présence du propriétaire est indispensable durant la séance d'hydropratique. Pensez à lui apporter un jouet et/ou friandises pour le stimuler et le récompenser en fin de séance.

13) En cas d'annulation du rendez-vous (prévenir au moins 48h à l'avance) ou d'absence au rendez-vous, la séance sera due et donc décomptée du forfait. (sauf raison médicale justifiée)

14) Les femelles en chaleur, les plaies, les pathologies dermatologiques, boiterie ou fatigue anormale sont des contre-indications au travail dans l'eau. N'hésitez pas à en parler à votre vétérinaire.

15) Les forfaits ou acomptes ne sont pas remboursables (sauf notifié par votre vétérinaire ou décès de l'animal).

16) Prière de ramener le présent règlement signé ainsi l'attestation de non-contre-indication à la pratique des activités aquatiques, **dès la première séance.**

Nom :

Prénom :

SIGNATURE :

En cochant cette case je refuse l'utilisation de l'image de mon animal